

Délibérations du Vendredi 18 septembre 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 18 septembre 2026** en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 25

Étaient présents :

Collège A : Stéphanie SOUCHE-LE CORVEC, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva-Marie GOEPFERT, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Nicolas GRECO, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Philippe BISTON, Sam TROUILLOUD, Ruben PEREIRA-RIBEIRO,

Représentés : Françoise ORAZI, Erica DUMONT, Tao MOUNIER, Emma CHAPON, Tom RIOUFOL,

Invités : Thomas GUILLOBEZ, Lucie RICHE, Laura DUBOIS, Marie-Clémence LE PAPE, Nicolas SUMIEN

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ECHANGES

Point sur l'accréditation :

Le contrôle des maquettes de toutes les mentions de licence a été effectué. Chaque mention a donc reçu son relevé d'observations et les demandes éventuelles de corrections. Nous commençons la phase de contrôle des mentions de masters. Il est vraisemblable que le vote des maquettes se fasse en novembre, date limite pour voter l'ensemble des maquettes.

La DGESIP nous a reçus la semaine dernière pour un entretien préalable avant ses avis définitifs sur notre offre de formation. Elle nous a donné un avis très largement positif. Seule deux mentions de licences professionnelles ont été refusées pour la durée totale de la prochaine accréditation. Elle se verront accréditées pour un temps plus court. Nous sommes dans l'attente du courrier officiel de notification.

Questions : Quelles sont les raisons du refus d'accréditation ?

Réponse : La DGESIP s'est appuyée sur le rapport de l'HCERES qui était une évaluation de toutes les mentions et pas uniquement le pilotage de l'offre de formation. La DGESIP est aussi dans une phase intermédiaire avec cette phase A,

car on se dirige vers des accréditations beaucoup plus globales. Ils se sont appuyés sur des éléments contenus dans le rapport de l'HCERES qui étaient deux petites formules critiques pour se prononcer contre l'accréditation des deux licences professionnelles.

Nous arrivons en phase 3 de la préparation de l'accréditation : la mise en place de la nouvelle offre de formation qui commence à prendre ses formes et à être stabilisée. On commence à retrouver un rythme classique (plateformes de candidature, MCCC etc.) avec une vigilance, car chaque tâche demande plus de temps étant donné que l'offre est nouvelle. Nous sommes dans une phase opérationnelle pour les services techniques. La difficulté en ce moment, ce sont les dates limites pour les plateformes de candidatures, qui nous sont imposées, et sont incompressibles. On essaye de tout prendre en compte.

La particularité de cette année, c'est que viennent s'ajouter les régimes transitoires entre ancienne et nouvelle offre. Cette semaine ont été publiées les nouvelles fiches de formations sur le site web. La saisie des maquettes est clôturée. La préparation des conventions est en cours, en même temps que la consolidation des maquettes. Les effectifs sont aussi consolidés pour être prêt pour le rectorat et le vote en novembre.

Nous avons 64 mentions de masters, 206 parcours et 341 maquettes. C'est une structure stable pour les masters. La particularité est sans doute plutôt la fusion ou la restructuration de certains diplômes.

Question : Les double licences et les bidisciplinaires ne font pas l'objet d'un régime transitoire. Nous allons avoir des cas de L2 bidisciplinaires, qui ne pourront pas accéder à L3 bidisciplinaires, et la double licence qui va remplacer la bidisciplinaire commencera en L1. Pourrait-on réfléchir à un mécanisme où, pour chaque situation d'étudiant en bidisciplinaires qui ne serait pas reconduite, il y ait une sorte de passerelle. Comment peut-on articuler le régime transitoire pour ce public précis ?

Réponse : C'est ce qu'on appelle les poursuites d'études : quelle année supérieure est ouverte à la validation de l'année en cours ? C'est en lien aussi avec le changement de parcours, c'est bien dans notre plan de charge, nous verrons cela de concert avec les composantes.

Question : Ce calendrier sera-t-il diffusé à la communauté universitaire ?

Réponse : Oui, une fois qu'il sera bien consolidé au niveau des dates et discuté avec les doyennes et doyens, RAFS et DGS.

09 – Changement de parcours S1-S2 2026-2027

Les changements de parcours vont intervenir en octobre, et étant donnée la fermeture de la majorité des licences bidisciplinaires, celles-ci ne seront pas proposées pour le changement de parcours.

Remarque : C'est dommage de voir les licences bidisciplinaires fermer leur porte. C'est dommageable pour notre offre de formation.

Réponse : Nous n'avons pas supprimé les bidisciplinaires, certaines sont d'ailleurs maintenues, notamment à l'UFR SEG. Nous avons proposé différents formats, et les collègues dans leur majorité, n'ont pas fait le choix de les maintenir. Les étudiants faisant une bidisciplinaire à l'échelle de l'établissement sont minimes. Certaines de ces licences se transforment d'ailleurs en double licence pour correspondre davantage aux besoins et aux demandes des étudiants. Nous nous sommes pliés aux demandes et aux constats des équipes pédagogiques. Il y a effectivement quelques bidisciplinaires qui marchaient très bien, et qui vont rester, sous un autre nom pour ne pas faire de confusion. La fin des bidi est une volonté de beaucoup d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs.

Remarque : Administrativement, les bidisciplinaires étaient un vrai casse-tête, créant des difficultés énormes notamment pour la gestion des emplois du temps, quand on partage deux bidisciplinaires avec des composantes différentes. Il faut qu'on apprenne à ne pas essayer de sauver les meubles tout le temps. Si l'Etat ne nous fournit pas de moyens, il faut arrêter. Les doubles licences ont un vrai avantage, celui de valider deux diplômes.

Remarque : De plus, ce système nous faisait avoir 183 entrées sur Parcoursup, et générait énormément d'heures de vacation pour leur gestion.

10 – Information sur les procédures de saisines

Quels sont les critères à remplir pour saisir le recteur ?

Pour pouvoir saisir le recteur de votre région académique, vous devez avoir obtenu un diplôme national de licence français (DNL) au cours des trois dernières années universitaires. Par exemple, pour une candidature effectuée via Mon Master en 2026, vous devez avoir obtenu votre DNL au plus tôt en 2024.

Par ailleurs, s'il existe au moins deux universités dans votre région académique, vos candidatures en première année d'une formation conduisant au diplôme national de master (DNM) doivent :

- Être au moins au nombre de cinq ;
- Concerner au moins deux mentions de master distinctes ;
- Avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.

S'il n'existe qu'une seule université dans votre région académique (c'est le cas en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française), vous devez simplement avoir effectué au moins deux candidatures en première année de master.

Vos démarches auprès des services rectoraux via la plateforme de saisine doivent être engagées dans un délai de 15 jours à compter de :

- La réception du dernier refus d'un établissement à vos candidatures en première année d'une formation conduisant au DNM ;
- L'obtention de votre attestation de réussite au DNL, dans le cas où celle-ci intervient après la notification du dernier refus opposé à vos candidatures

Si vous avez reçu ce dernier refus et obtenu votre DNL avant la date d'ouverture de la plateforme de saisine, vous bénéficiez d'un délai de 15 jours à compter de celle-ci pour effectuer votre saisine.

Au titre de la rentrée universitaire 2026, la plateforme de saisine a ouvert le 20 juillet 2026.

Remarque : On ne peut pas toujours accepter des dépassements de capacités d'accueil qui ne sont pas déterminées au hasard.

Réponse : On nous demande de trouver trois solutions, notamment pour les étudiants en situation de handicap. Cette année, sans les masters MEEF, nous perdons 100 places de capacité d'accueil. Donc la réception par le COSIE de ces étudiants est nécessaire pour leur orientation.

Réponse : Nous avons très bien rempli nos formations cette année, réduisant les places disponibles pour les saisines. Mais c'est aussi un signal positif : nos formations sont très attractives et nous avons rempli beaucoup plus rapidement que l'an dernier.

Remarque : Par rapport à l'orientation qui est faite par le recteur, qui ne tient pas compte du parcours de licence de l'étudiant. Ne serait-il pas possible d'avoir un entretien formel avec lui car nous voyons bien la saisine et allons y répondre, mais pour un étudiant placé dans un parcours ne correspondant pas du tout à ce qu'il a fait précédemment, c'est difficile de ne pas le mettre en échec.

ADOPTIONS

Désignation d'une élue ou d'un élu BIATSS pour l'instance préparatoire CFVU

01 – Désignation d'une élue ou d'un élu BIATSS pour l'instance préparatoire CFVU

Nicolas Greco se porte candidat pour être membre représentant des élus BIATSS pour l'instance préparatoire de la CFVU.

Seuls les élus BIATSS sont amenés à voter.

Nicolas Greco est élu membre représentant des élus BIATSS pour l'instance préparatoire de la CFVU.

Nombre de présents ou représentés : 3
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
2	0	1	0

CHANGEMENT DES MODALITES DE RETRANSCRIPTIONS DES DELIBERATIONS DE LA CFVU

02 – Changement des modalités de retranscriptions des délibérations de la CFVU

Nous vous proposons d'adopter une modification : plutôt que d'avoir une transcription écrite, le fichier audio sera mis sur l'intranet. Cette modification permet aussi d'alléger la charge de travail des personnels.

Question : Y aura-t-il uniquement le fichier audio, ou aussi d'autres documents, et sera-t-il séquenté ?

Réponse : Oui, il y aura l'ordre du jour, les résultats des votes, et l'enregistrement sera séquenté et chapitré.

Remarque : Par transparence démocratique, la trace écrite des échanges est préférable, les personnes peuvent plus facilement retrouver un passage écrit.

Réponse : C'était notre interrogation. Nous avons donc fait un relevé du nombre d'ouvertures du document écrit, et c'est une dizaine de consultations par CFVU... Les gens ont donc peut-être plus une préférence pour l'audio que pour l'écrit.

Remarque : Sur le fond, un relevé de délibération écrit, c'est un peu ce qu'on fait à l'Assemblée nationale c'est très bien. Sur la forme, pour le personnel administratif c'est très fastidieux. Et quand on retranscrit, ce n'est jamais mot à mot. Une onomatopée peut vouloir dire quelque chose, et un écrit est toujours sujet à interprétation.

Remarque : Le fichier sera-t-il suffisamment léger et facilement accessible ?

Réponse : Oui, ce sera disponible sur l'intranet, sans avoir besoin de le télécharger, mais l'option de téléchargement est possible.

Question : La retranscription des débats est-il un document officiel, un PV ? Comment quelqu'un qui veut l'utiliser peut-il utiliser l'audio ? L'écrit semble plus adapté. Comment peut-il être utilisé.

Réponse : Ce n'est pas un PV à proprement parler, car le PV a vocation à dresser le bilan d'une situation contentieuse, ce qui n'est pas le cas ici. En revanche c'est un compte rendu délibératif, qui a valeur juridictionnelle.

Question : Quelle est donc la nature du document ?

Réponse : Qu'il soit audio ou écrit, le compte-rendu est une archive publique, soumise notamment au principe d'accès au document administratif. Donc quiconque souhaite obtenir cet enregistrement, même ceux des séances précédentes, pourrait le demander, et nous serions dans l'obligation de les lui remettre.

Remarque : Il serait bien de faire voter à chaque CFVU le compte rendu audio de la CFVU précédente.

Remarque : L'audio facilite, mais l'écrit permet de récupérer des passages précis.

Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 02 – Adoption	Pour	Contre	Abst	NPPV
	16	0	9	0

MCCC 2026-2027

03 – MCCC 2026-2027

Proposition de modification en séance pour l'UFR LESLA, l'ICOM et l'UFR LANGUES

Remarque : ça n'a pas été mené correctement, non pas d'un point de vue administratif, mais du point de vue de la chaîne de décision : le contrôle de légalité a eu lieu en septembre de l'année passée. On l'a su, vous l'avez communiqué, un groupe de travail piloté par la VP numérique a été mis en place quelques mois plus tard, et on a finalement été amené à procéder concrètement début juin. Donc entre le contrôle de légalité et le moment où les enseignants chercheurs ont été avisés des potentielles modifications des MCCC, il s'est écoulé pas moins de 9 mois. Ce n'est pas optimal. Les enseignants ont dû nourrir l'outil MCCC -qui fonctionne bien-, et suite à un GT, dont d'ailleurs les préconisations n'ont pas été tout à faits le reflet des propos qui y ont été tenus, on a fait passer une machine qui a modifié le contenu des MCCC de ces enseignants. Les fichiers Excel faisaient plus de 21 000 lignes. Personne n'aurait vu les erreurs de la machine. Pour la prochaine accréditation, il faut un workflow et un outil qui fonctionne.

Remarque : On nous demande de faire des conseils de perfectionnement chaque année. Si à la fin du conseil la seule chose qu'on a à dire aux étudiants c'est qu'on a bien pris en compte leur considération mais qu'on ne changera ni maquette, ni MCCC, c'est assez pauvre.

Remarque : Par rapport au rétrécissement de la durée des examens, par exemple ce n'est pas adapté pour tous les exercices, la dissertation notamment.

Réponse : Le process est très largement perfectible. Ce sont des leçons que l'on doit tirer pour prendre en compte tous ces paramètres. Un certain nombre d'entre vous seront sans doute sollicités pour participer à ces échanges.

Remarque : Si la canicule est encore dans nos esprits, il faut se rappeler aussi que les hivers peuvent être également rudes, avec des amphithéâtres et des salles non chauffées.

Remarque : Il reste des MCCC où il manque des choses. Une bonne partie n'est pas faite, et ce n'est pas correcte vis-à-vis des étudiants.

Réponse : Oui c'est vrai, mais en fait l'outil est pensé en partant de l'élément pédagogique. Soit on pense en partant du parcours, puis on décline, soit on pense en partant de l'élément pédagogique et on remonte au parcours. C'est le choix fait à Lyon 2. Donc si on veut faire des MCCC un peu atypiques (à l'UE, un grand oral final), ce n'est pas possible dans notre modélisation actuelle. Donc soit on utilise le commentaire en haut du fichier, soit la notation UE qui apparaît en petit. Mais à proprement parler, il n'y a pas de MCCC vide. Mais il est vrai que c'est très dur à lire, notamment pour les étudiants.

Remarque : Nous avons pour projet de refaire le guide des cours, le syllabus, en sortant du tout numérique et donc avoir une version papier de ce catalogue de cours, avec des syllabus, qui donne une vision sur notre offre de cours.

Réponse : Il y a eu des débats en CPC assez vifs, et tout le monde n'est pas forcément favorable à un descriptif de cours à l'attention des étudiants, car certains considèrent que ça fige les choses, et qu'il peut y avoir un décalage entre la publication et la personne qui donne le cours au final.

Remarque : Ce qui fait loi, ce sont les MCCC affichées. Donc ces documents ont une importance réglementaire. C'est une sécurité, une sérénité et un respect de l'égalité entre les étudiants.

Remarque : Concernant le contenu des formations, il faudrait que ce soit mis en place sur le site aussi, parce que

quand on y va, il n'y a que l'intitulé du cours.

Réponse : C'est bien le syllabus qui pourrait être intégré dans les fiches formations des sites web. Ce sera notre objectif, car c'est une obligation pour les formations en FC et c'est aussi une préoccupation pour nos collègues de la mission handicap.

Réponse : Il faudrait qu'il y ait une plus grande accessibilité du site web institutionnel pour télécharger le livret des enseignements et des enseignants chercheurs.

Réponse : Le nœud, c'est qu'on confond un outil juridique et un outil de communication. Il faut faire le nécessaire pour assurer juridiquement, avoir un outil clair et minimal, mais il faut que la communication relève des composantes. Il y a une vraie confusion entre la maquette, qui s'affiche et qui est intégrée directement sur le site, on peut nourrir le site de la composante comme on le souhaite.

Remarque : Sur la question des obligations relevant de la formation continue. L'ensemble de nos formations sont ouverte en FI et en FC. Donc techniquement, il faut que nos programmes soient affichés. Ce qu'on fait pour l'instant c'est hors-cadre.

Remarque : Avec la nouvelle offre de formation, les éléments de communication seront-ils prêts pour les salons étudiants ?

Réponse : Tout un travail est réalisé, et dès que les maquettes seront votées, nous pourrons éditer des plaquettes, mais cela relève également du périmètre de la DIRCOME qui est disponible pour accompagner les responsables pédagogiques à ce sujet.

Nombre de présents ou représentés : 25
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	4	4	0

Charte Valorisation de l'Engagement Etudiant et bilan de l'année 2025-2026

04 – Charte Valorisation de l'Engagement Etudiant et bilan de l'année 2025-2026

- Pour les L2, L3, M1 et M2 (une seule fois par an, au second semestre)
- Engagements éligibles :
 - Associatif/bénévolat d'intérêt public
 - Sapeur-pompier volontaire
 - Réserviste
 - Bénévole auprès d'un service de Lyon 2 (Don de notes à la Mission handicap, médiation DISCORD, Alter-Ego à la DRI, délégation de promotion...)
 - Volontaire en service civique
 - Elue et élu étudiants
 - Engagement volontaire, formalisé, bénévole (et sans reconnaissance pédagogique dans le diplôme)
- La durée d'engagement doit être à minima de 25 heures d'implication

➔ Bonus graduable de 0,1 à 0,6 (non cumulable avec un autre bonus), au 2nd semestre

Déroulé de l'année

391 préinscriptions

377 inscriptions confirmées et éligibles

17 ateliers dont 1 en distanciel

67 participations (dont 58 ont déposé un dossier)

75 associations ou structures différentes

- 24 associations étudiantes agréées avec 78 dossiers
- 3 associations partenaires avec 37 dossiers

- 44 autres associations avec 53 dossiers
- 4 structures publiques avec 4 dossiers

212 dossiers ont obtenu un bonus

3 dossiers n'ont pas été retenus

Moyenne des bonus : 0,4797

Observations

- ❖ Légère baisse du nombre de valorisations cette année :
212 dossiers cette année pour 236 dossiers en 2025 (et 168 en 2024 et 121 en 2023), soit une chute de 10,17%*
- ❖ Augmentation du seuil limite du nombre d'enseignant-es dans le dispositif (accompagnement des étudiant-es / évaluation) passant de 8 à 9 pour maintenir la bonne répartition des tâches, ce qui a allégé la charge de chaque membre du dispositif
- ❖ Belle augmentation du taux de dossiers déposés par rapport au nombre d'inscriptions (55% en 2026 pour 34% en 2025, 41 % en 2024 et 35% en 2023) qui s'explique par une augmentation anormale en 24/25 du nombre d'inscriptions et par la plus grande autonomie laissée aux étudiants via l'usage de la plateforme Moodle.
- ❖ Maintien de la qualité globale des dossiers rendus, ressentie dans la moyenne des évaluations, provenant d'une plus grande clarté du dispositif grâce au parcours vidéo sur Moodle, ainsi qu'à un accès facilité aux informations.
- ❖ Maintien de la participation des M2 satisfaisante pour une 3ème année d'application :
- ❖ 25 cette année pour 26 en 24/25, contre 9 en 2023-2024.

Evolutions :

- Ouverture aux L1 pour le don de notes : besoin important de recrutement côté MH (720 demandes en global en 25/26, pour environ 600 en 24/25. et seulement 34 volontaires en L1 cette année)
- Ouverture aux participants des Student Led Courses du projet Bauhaus4EU à titre exceptionnel, afin de pallier à l'absence de crédits ECTS disponibles pour ce projet vis-à-vis des autres universités européennes.

Question : Donc ils participent à un évènement et ils ont le bonus maximal ?

Réponse : Ils doivent justifier de 25h d'activité. La participation est active. Par exemple sur le forum des associations, c'est participer à des témoignages lors de tables ouvertes.

Réponse : La dernière ligne est étonnante, on leur donne le bonus maximal avec juste une participation.

Réponse : L'automatisme intervient parce qu'ils ont déjà répondu aux critères de validation de l'engagement. Donc on considère que les étudiants méritent cette bonification.

Réponse : Oui mais sur la table ronde, on ne pourra pas les contrôler.

Réponse : Il y a toujours un membre du service vie étudiante qui sera là pour contrôler, évidemment.

Question : Sur les *student led courses*, ils n'ont pas de crédits ECTS, donc on met le bonus sur quoi ?

Réponse : Ce n'est pas possible de donner des crédits, donc des étudiants qui participent ont la possibilité de monter un dossier pour valoriser cet engagement.

Remarque : les preneurs de notes étaient salariés de la Mission Handicap. Cette pente vers le bénévolat est dommageable.

Réponse : Les deux statuts ont toujours existé. Mais le don de note c'est juste la transmission des notes d'un étudiant, contrairement à la prise de note pour un étudiant en situation de handicap.

Remarque : La prise de note est même une activité vacataire, alors que c'est un besoin permanent de la fonction publique d'Etat, mais il n'existe pas de corps d'assistance aux étudiants en situation de handicap. Aux yeux de l'Etat, l'accompagnement sur place des étudiants ESH n'existe pas.

Réponse : Du côté enseignant, on peut mettre un maximum de support de cours et de contenu sur moodle.

Remarque : C'est bien que ce dispositif bénéficie aux L1. Est-ce que la coexistence des deux dispositifs prise de note et don de note permet aux donneurs de note de devenir vacataire en prise de note après ?

Réponse : C'est une question de réponse au besoin. Il n'y a pas de stratégie de déroulement de carrière, ce sont des appels qui sont faits toute l'année par la MH.

Question : Pourquoi si peu d'étudiants prétendent au dispositif ? 400 sur 25 000 c'est assez faible.

Réponse : Tous nos étudiants ne peuvent pas faire 25h d'engagement et on rejoint la question de favoriser l'accès au droit. On y travaille, on sollicite les organisations étudiantes, les vice-présidents étudiants pour le faire aussi.

Question : Sur le fait de donner automatiquement le bonus maximum. Si on compare avec le sport, on n'a pas forcément le bonus maximum. Pourquoi l'avoir ici ?

Réponse : Ils ont déjà du mal à avoir du monde...

Remarque : Quand on s'engage, on ne le fait pas à moitié. C'est de la valorisation de l'engagement. Les personnes montent un dossier, assurent un suivi ? Difficile de jauger la valeur de l'engagement...

Remarque : Un engagement étudiant prend énormément de temps personnel et d'étude. Un étudiant dans un BDE dépasse déjà largement la centaine d'heures d'engagement associatif. C'est nécessaire car ça renforce la cohésion étudiante.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Adoption	25	0	0	0

Annexe 10 VAE du Règlement Général des Etudes

05 – Annexe 10 VAE du Règlement Général des Etudes

Depuis 2022, une réforme de la VAE s'installe progressivement, et a freiné la mise à jour de la procédure. Nous vous proposons donc cette procédure. Le point essentiel, c'est que jusqu'à avril 202, nous avions des jurys composés de 5 membres, qui étaient très compliqués à mettre en place. Les jurys passent désormais à 3 membres (deux enseignants chercheurs et un professionnel).

Remarque : C'est très compliqué de faire venir des professionnels, pour une rémunération à hauteur de 2 heures de TD... C'est la faisabilité du dispositif qui est inquiétante. Et même en cas d'avis défavorable, le candidat peut poursuivre le dispositif.

Réponse : Lorsque qu'un candidat reçoit un avis défavorable lors de l'étude de recevabilité, il peut continuer la procédure et demander à passer en jury, mais nous ne l'accompagnerons pas sur la rédaction de son livret de validation. En 6 ans, nous avons eu une fois le cas. Nous leur faisons prendre conscience du risque, car c'est un investissement non négligeable.

Remarque : Est-il possible de faire en sorte que les jurys soient en distanciel ?

Réponse : Nous sommes contraints par la DAJIM qui valide les compositions de jurys, mais ça peut se faire au compte-gouttes, nous travaillons en intelligence là-dessus.

Question : Comment est-ce ventilé dans les composantes, et où va l'indemnisation ?

Réponse : L'indemnisation repart vers les personnes engagées dans cette procédure, de l'accompagnateur au jury.

Question : Dans le texte actuel c'est possible pour le responsable pédagogique de déléguer à quelqu'un, et dans la nouvelle version ça ne l'est pas. Parfois ce sont des enseignants, et pas des enseignants-chercheurs, peuvent-ils participer ?

Réponse : C'est possible, nous le faisons vraiment au cas par cas.

Mise au vote avec ajout d'une mention au document précisant que l'avis négatif vaut absence d'accompagnement.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Adoption	20	0	5	0
Charte Initiative étudiante				
06 – Charte Initiative étudiante 63 dossiers déposés de janvier à décembre, dont 62 subventionnée réparti sur 9 sous-commissions. 45 000 euros de subvention accordés sur les projets et 2000 euros de subvention pour les kits de démarrages. Il y a eu un peu moins d'associations créées cette année et un peu moins de montant accordé par rapport aux années précédentes. C'est une tendance de fond pour les universités françaises. Les changements sur la charte concernent l'article 3 sur les critères d'examen et de demande de subvention. Nous ajoutons un alinéa sur le montage de projet en attitude éco-responsable, et un alinéa pour favoriser la dimension inclusive des projets.				
	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 01 – Adoption	20	0	2	0

Fait à Lyon, le 18/09/2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

